

CONCEPTION ARCHITECTURALE D'AMENAGEMENT DES SITES TOURISTIQUES

Lot 1 : NORD ET EST DE MADAGASCAR

Termes de Référence de recrutement d'un Consultant, national, individuel.

1. CONTEXTE

Le Gouvernement de Madagascar s'est fixé comme objectif d'atteindre, d'une part, un million d'arrivées touristiques internationaux, et d'autre part 1,5 milliards de USD de recettes touristiques à l'horizon de 2028. L'amélioration et la diversification de l'offre en services et en produits touristiques figurent parmi les stratégies d'approches pour atteindre les objectifs ainsi fixés.

Le Projet Pôles Intégrés de Croissance (Projet PIC) est une initiative du Gouvernement de Madagascar, financée par la Banque Mondiale, visant à soutenir la croissance des Petites et Moyennes Entreprises du secteur de l'Agribusiness, du Numérique et du Tourisme dans les Régions Analamanga, Analanjirifo, Anosy, Atsimo Andrefana, Atsinanana, Atsimo Atsinanana, DIANA, Fitovinany et Vatovavy.

Les axes d'intervention du volet tourisme du Projet PIC comprennent (i) le renforcement de la gouvernance institutionnelle du secteur du tourisme, (ii) la promotion touristique de la destination Madagascar et des Régions d'intervention, (iii) l'amélioration de la connectivité terrestre/ aérienne et fluviale des destinations touristiques cibles, (iv) la gestion et le développement de pôles touristiques, (v) l'amélioration d'infrastructure de viabilisation à caractère publique et (vi) le renforcement de compétences des acteurs du tourisme, et (vii) la diversifications et l'amélioration de l'offre en services et produits touristiques.

La diversification des offres en produits touristiques inclut entre autres le programme de valorisation de sites à forts potentiels touristiques qui consiste notamment à la mise en place des structures de gestion de sites concernés, l'aménagement et la construction d'infrastructures touristiques, et l'accompagnement lors de la gestion opérationnelle et d'exploitation des sites.

Le Projet PIC, en collaboration des acteurs publics et privés du tourisme dans les destinations concernées, a par ailleurs réalisé en 2023 et 2024 des études concernant l'offre et la demande touristique dans les axes touristiques de ses zones d'intervention, à savoir la destination Grand Est reliant Antananarivo – Ste Marie, la destination Grand Sud-est reliant Antananarivo – Ranomafana – Fort Dauphin incluant le Canal des Pangalanes et le train Fianarantsoa – Manakara, la destination Grand Nord reliant Nosy Be – Diégo et la destination Grand Sud reliant Fort Dauphin – Tuléar – Morondava. Ces études visaient à identifier les principales opportunités et lacunes sur l'offre en services et en produits touristiques de ces destinations pouvant être valorisées ou comblées à travers les activités du Projet PIC.

Le Projet PIC, en collaboration des acteurs du tourisme dans les localités concernées, a initié la mise en place des plateformes publics-privés du tourisme et l'élaboration des plans de développement du tourisme pour les destinations Nosy Be, Ste Marie, Andasibe et Ranomafana. Ces plans incluent notamment les offres en services et en produits touristiques à développer entre 2026 – 2030.

Tenant compte de ces contextes, le Projet PIC entend recruter un Consultant individuel national pour mener des études architecturales et des appuis techniques relatifs au développement de certains projets d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques liés à l'amélioration et la diversification de l'offre en produits touristiques de la destination Grand Nord et de la destination Grand Est de Madagascar.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

Cette mission vise globalement à améliorer la compétitivité touristique de la destination Madagascar en générale et celles des destinations Grand Nord et Grand Est en particulier, d'une part, et d'autre part, à contribuer au lever des contraintes en matière d'investissements touristiques de Madagascar en général et ceux des zones d'intervention du Projet PIC en particulier.

Cette mission vise spécifiquement en outre de fournir aux acteurs publics et privés du tourisme à Madagascar et au Projet PIC en particulier d'outils de planification à la valorisation de produits touristiques et des conceptions de qualité en aménagement et construction d'infrastructures touristiques dans ses zones d'intervention, afin d'orienter les investissements futurs.

3. ETENDUE DE LA MISSION

Le Consultant intervient dans les diverses activités liées à l'amélioration et la diversification des offres touristiques telles que la valorisation des sites/ circuits à forts potentiels touristiques, le développement de produits phares, le développement de pôles touristiques, des destinations Grand Nord et Grand Est de Madagascar incluses dans les zones d'intervention du Projet PIC.

Pour chaque site concerné, le Consultant fournira au Projet PIC et à ses partenaires une assistance technique relative à :

- La planification des aménagements de l'ensemble des zones concernées,
- La conception et étude architecturale d'infrastructures touristiques,
- L'élaboration de documents techniques d'aménagement et construction,
- L'accompagnement au contrôle et surveillance des travaux d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques basés sur les documents techniques ainsi élaborés et validés.

Les sites pouvant être concernés dans le cadre de cette mission comprennent : Diégo et alentours (Orangea, Mer d'émeraude, ...), Nosy Hara, Ankarana, Route cacao Ambanja, Mantadia (Andasibe) et Ste Marie (Phares, la Pointe Sud, ...).

A titre non exhaustif, les activités à confier au Consultant comprennent :

3.1. La planification des aménagements touristiques dans les zones concernées

Cette partie de la mission vise à prioriser les aménagements et constructions d'infrastructures à développer dans l'ensemble de chaque zone concernée.

La priorisation doit tenir entre autres en compte le dynamique de développement de la zone (construction de route, développement des produits touristiques ou autres, ...) et les études sur l'offre et la demande touristiques des zones d'intervention du Projet, et les planifications relatives au développement du tourisme des destinations.

Les activités à réaliser par le consultant consistent principalement à :

- Proposer le type d'aménagements et d'infrastructures touristiques pouvant être développés,
- Identifier, analyser et déterminer la modalité de valorisation adéquate à chaque Site,
- Définir une planification d'aménagements et de constructions d'infrastructures touristiques

3.2. Conception et étude architecturale d'infrastructures touristiques

En se basant sur les résultats de l'étape précédente, cette partie de la mission vise à concevoir et à prioriser les options d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques à réaliser.

Les activités à effectuer par le Consultant consistent principalement à :

- Identifier et analyser les paramètres déterminant le projet d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques de chaque site concerné,
- Concevoir et proposer des options d'aménagements et ouvrages à réaliser alliant service touristique, esthétisme, sécurité et durabilité, tout en tenant compte des paramètres déterminant le développement du tourisme de chaque destination concernée,
- Prioriser avec les parties prenantes du Projet PIC les options à développer et à réaliser.

3.3. Elaboration de documents techniques d'aménagement et de construction

Sur la base des résultats de la phase précédente, le Consultant définira les détails techniques des aménagements et des constructions en infrastructures touristiques à réaliser.

Les activités à effectuer par le Consultant consistent principalement à :

- Établir l'Avant-Projet Sommaire (APS) du plan d'aménagement retenu, incluant les coûts estimatifs des travaux et le calendrier prévisionnel d'exécution.
- Élaborer l'Avant-Projet Détaillé (APD) sur la base de l'APS ainsi établi et validé, incluant les éléments techniques et financiers.

L'APS et l'APD ainsi établis feront l'objet des validations par le Projet PIC et ses partenaires concernés.

3.4. Contrôles et surveillances des travaux d'aménagement et de construction

Sur la base des documents d'études, de l'APS et de l'APD ainsi établis et validés, le Consultant participera aux contrôles et surveillances des travaux d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques pour chaque projet à mettre en œuvre.

Les activités à effectuer par le Consultant consistent principalement à :

- Appuyer les spécialistes en infrastructures du Projet PIC et/ou du Bureau d'études en charge de la mission de contrôle et surveillance dans le suivi, le contrôle de la mise en œuvre des travaux et la bonne la coordination des activités
- Accompagner l'entreprise en charge des travaux d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques dans la réalisation des travaux : respect des aspects esthétiques et des plans architecturaux, respect des spécifications techniques, etc ...
- Participer à la réception technique des travaux.

4. LIVRABLES

- Un plan sommaire d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques dans les zones concernées,

Pour chaque site/destination touristique concerné, les livrables à demander comprennent :

- **Au moins trois (03) propositions d'options d'aménagement**, incluant un mémoire technique présentant une brève analyse FFOM (Force-Faiblesse-Opportunité-Menace), des croquis d'aménagement et de construction et le budget estimatif correspondant à chaque option,

- **Un Avant-projet Sommaire (APS)** basée sur l'option d'aménagement priorisée par le Projet PIC et ses partenaires, incluant un dossier des solutions préconisées sous formes de plans, les aménagements paysagers, les conceptions architecturales des infrastructures, des présentations en plan, 2D et 3D, les normes de construction, les options techniques et le cout estimatif,
- **Un Avant-projet Détaillé (APD)**, incluant les données topographiques, les indications de matériaux de construction et leurs spécifications, les normes de conception, les notes de calcul (génie civil), les calculs d'avant métré de quantités, les plans, les Spécifications Techniques Détaillées (CCTP), le Bordereau Détails Quantitatifs Estimatifs (BDQE) des travaux et les recommandations techniques correspondantes,
- **Un rapport final de suivi et d'accompagnement** des travaux d'aménagement et de construction des infrastructures touristiques réalisées, incluant les rapports relatifs au contrôle et surveillance, avancement des travaux, les problèmes rencontrés et les solutions préconisées.

Pour chaque étape de la mission, le Consultant effectue une présentation synthétique de chaque livrable auprès Projet PIC et ses partenaires concernés en vue de commentaire/ validation.

5. ORGANISATION ET DUREE DE LA PRESTATION

Avant le lancement de chaque projet d'aménagement, le Projet PIC remettra au Consultant les informations et données disponibles ainsi que les termes de référence et un ordre de mission concernant le projet d'aménagement à lancer avant le démarrage du travail pour chaque site.

Le démarrage de la mission sera prévu en Novembre 2025.

La durée estimative de cette mission est de 150 homme-jours étalés sur 18 mois.

Le Consultant sera rémunéré au forfait selon des modalités à définir entre lui et le Projet PIC.

Le Consultant devra effectuer de descentes dans chaque lieu de projet d'aménagement.

6. PROFIL RECHERCHE

- Architecte aménagiste, ou DPLG ou Masters,
- Disposant au moins 07 années d'expériences professionnelles,
- Solides expériences dans l'aménagement de sites à vocation touristique,
- Expériences probantes dans la conception et la supervision des travaux d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques,
- Disposant des expériences dans les destinations Grand Nord et/ou Grand Est de Madagascar,
- Membre de l'Ordre des Architectes de Madagascar,
- Résident à Madagascar et disponible pour des missions de descente sur terrain.

CONCEPTION ARCHITECTURALE D'AMENAGEMENTS DES SITES TOURISTIQUES
Lot 2 : SUD DE MADAGASCAR

Termes de Référence de recrutement d'un Consultant, national, individuel.

1. CONTEXTE

Le Gouvernement de Madagascar s'est fixé comme objectif d'atteindre, d'une part, un million d'arrivées touristiques internationales, et d'autre part 1,5 milliards de USD de recettes touristiques à l'horizon de 2028. L'amélioration et la diversification de l'offre en services et en produits touristiques figurent parmi les stratégies d'approches pour atteindre les objectifs ainsi fixés.

Le Projet Pôles Intégrés de Croissance (Projet PIC) est une initiative du Gouvernement de Madagascar, financée par la Banque Mondiale, visant à soutenir la croissance des Petites et Moyennes Entreprises du secteur de l'Agribusiness, du Numérique et du Tourisme dans les Régions Analamanga, Analanjiroro, Anosy, Atsimo Andrefana, Atsinanana, Atsimo Atsinanana, DIANA, Fitovinany et Vatovavy.

Les axes d'intervention du volet tourisme du Projet PIC comprennent (i) le renforcement de la gouvernance institutionnelle du secteur du tourisme, (ii) la promotion touristique de la destination Madagascar et des Régions d'intervention, (iii) l'amélioration de la connectivité terrestre/ aérienne et fluviale des destinations touristiques cibles, (iv) la gestion et le développement de pôles touristiques, (v) l'amélioration d'infrastructure de viabilisation à caractère publique et (vi) le renforcement de compétences des acteurs du tourisme, et (vii) la diversifications et l'amélioration de l'offre en services et produits touristiques.

La diversification des offres en produits touristiques inclut entre autres le programme de valorisation de sites à forts potentiels touristiques qui consiste notamment à la mise en place des structures de gestions de sites concernés, l'aménagement et la construction d'infrastructures touristiques, l'accompagnement lors de la gestion opérationnelle et d'exploitation des sites.

Le Projet PIC, en collaboration des acteurs publics et privés du tourisme dans les destinations concernées, a par ailleurs réalisé en 2023 et 2024 des études concernant l'offre et la demande touristique dans les axes touristiques de ses zones d'intervention, à savoir la destination Grand Est reliant Antananarivo – Ste Marie, la destination Grand Sud-est reliant Antananarivo – Ranomafana – Fort Dauphin incluant le Canal des Pangalanes et le train Fianarantsoa – Manakara, la destination Grand Nord reliant Nosy Be – Diégo et la destination Grand Sud reliant Fort Dauphin – Tuléar – Morondava. Ces études visaient à identifier les principales opportunités et lacunes sur l'offre en services et en produits touristiques de ces destinations pouvant être valorisées ou comblées à travers les activités du Projet PIC

Tenant compte de ces contextes, le Projet PIC entend recruter un Consultant individuel national pour mener des études architecturales et des appuis techniques relatifs au développement de certains projets d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques liés à l'amélioration et la diversification de l'offre en produits touristiques de la destination Grand Sud de Madagascar.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

Cette mission vise globalement à améliorer la compétitivité touristique de la destination Madagascar en générale et celle de la destination Grand Sud en particulier, d'une part, et d'autre part, à contribuer au lever des contraintes en matière d'investissements touristiques de Madagascar en général et ceux des zones d'intervention du Projet PIC en particulier.

Cette mission vise spécifiquement en outre de fournir aux acteurs publics et privés du tourisme à Madagascar et au Projet PIC en particulier d'outils de planification à la valorisation de produits touristiques et des conceptions de qualité en aménagement et construction d'infrastructures touristiques dans ses zones d'intervention, afin d'orienter les investissements futurs.

3. ETENDUE DE LA MISSION

Le Consultant intervient dans les diverses activités liées à l'amélioration et la diversification des offres touristiques dont la valorisation des sites/ circuits à forts potentiels touristiques, le développement de produits phares, le développement de pôles touristiques, de la destination Grand Sud de Madagascar incluse dans les zones d'intervention du Projet PIC.

Pour chaque site concerné, le Consultant fournira au Projet PIC et à ses partenaires une assistance technique relative à :

- La conception et étude architecturale d'infrastructures touristiques,
- L'élaboration de documents techniques d'aménagement et construction,
- L'accompagnement au contrôle et surveillance des travaux d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques basés sur les documents techniques ainsi élaborés.

Les sites pouvant être concernés dans le cadre de cette mission comprennent : Fort Dauphin et alentours, Andohahela, Lac Anony (Amboasary), Tsiangoty (Ambovombe), Faux Cap, Cap Ste Marie, Androka, Lavanono, Itampolo, Tsimanapetsotsa, Sept Lacs et, Sarodrano et alentours.

A titre non exhaustif, les activités à confier au Consultant comprennent :

3.1. La planification des aménagements touristiques dans les zones concernées

Cette partie de la mission vise à prioriser les aménagements et constructions d'infrastructures à développer dans l'ensemble de chaque zone concernée.

La priorisation doit tenir entre autres en compte le dynamique de développement de la zone (construction de route, développement des produits touristiques ou autres, ...) et les études sur l'offre et la demande touristiques des zones d'intervention du Projet.

Les activités à réaliser par le consultant consistent principalement à :

- Proposer le type d'aménagements et d'infrastructures touristiques pouvant être développés,
- Identifier, analyser et déterminer la modalité de valorisation adéquate à chaque Site,
- Définir une planification d'aménagements et de constructions d'infrastructures touristiques

3.2. Conception et étude architecturale d'infrastructures touristiques

En se basant sur les résultats de l'étape précédente, cette partie de la mission vise à concevoir et à prioriser les options d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques à réaliser.

Les activités à effectuer par le Consultant consistent principalement à :

- Identifier et analyser les paramètres déterminant le projet d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques de chaque site concerné,
- Concevoir et proposer des options d'aménagements et ouvrages à réaliser alliant service touristique, esthétisme, sécurité et durabilité, tout en tenant compte des paramètres déterminant le développement du tourisme de la destination concernée,
- Prioriser avec les parties prenantes du Projet PIC les options à développer et à réaliser.

3.3. Elaboration de documents techniques d'aménagement et de construction

Sur la base des résultats de la partie relative à la phase précédente, le Consultant définira les détails techniques des aménagements et des constructions en infrastructures touristiques à réaliser.

Les activités à effectuer par le Consultant consistent principalement à :

- Établir l'Avant-Projet Sommaire (APS) du plan d'aménagement retenu, incluant plus particulièrement les coûts estimatifs des travaux et le calendrier prévisionnel d'exécution.
- Élaborer l'Avant-Projet Détaillé (APD) sur la base de l'APS ainsi établi et validé, incluant les éléments techniques et financiers.

L'APS et l'APD ainsi établis feront l'objet des validations par le Projet PIC et ses partenaires concernés.

3.4. Contrôles et surveillances des travaux d'aménagement et de construction

Sur la base des documents d'études, de l'APS et de l'APD ainsi établis et validés, le Consultant participera aux contrôles et surveillances des travaux d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques pour chaque projet à mettre en œuvre.

Les activités à effectuer par le Consultant consistent principalement à :

- Appuyer les spécialistes en infrastructures du Projet PIC et/ou du Bureau d'études en charge de la mission de contrôle et surveillance dans le suivi, le contrôle de la mise en œuvre des travaux et la bonne la coordination des activités
- Accompagner l'entreprise en charge des travaux d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques dans la réalisation des travaux : respect des aspects esthétiques et des plans architecturaux, respect des spécifications techniques, etc...
- Participer à la réception technique des travaux.

4. LIVRABLES

- Un plan sommaire d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques dans les zones concernées,

Pour chaque site/destination touristique concerné, les livrables à demander comprennent :

- **Au moins trois (03) proposition d'options d'aménagement**, incluant un mémoire technique présentant une brève analyse FFOM (Force-Faiblesse-Opportunité-Menace), des croquis d'aménagement et de construction et le budget estimatif correspondant à chaque option,
- **Un Avant-projet Sommaire (APS)** basée sur l'option d'aménagement priorisée par le Projet PIC et ses partenaires, incluant un dossier des solutions préconisées sous formes de plans, les aménagements paysagers, les conceptions architecturales des infrastructures, des présentations en plan, 2D et 3D, les normes de construction, les options techniques et le cout estimatif,
- **Un Avant-projet Détaillé (APD)**, incluant les données topographiques, les indications de matériaux de construction et leurs spécifications, les normes de conception, les notes de calcul (génie civil), les calculs d'avant métré de quantités, les plans, les Spécifications Techniques Détaillées (CCTP), le Bordereau Détails Quantitatifs Estimatifs (BDQE) des travaux et les recommandations techniques correspondantes,
- **Un rapport final de suivi et d'accompagnement** des travaux d'aménagement et de construction des infrastructures touristiques réalisées, incluant les rapports relatifs au

contrôle et surveillance, avancement des travaux, les problèmes rencontrés et les solutions préconisées.

Pour chaque étape de la mission, le Consultant effectue une présentation synthétique de chaque livrable auprès Projet PIC et ses partenaires concernés en vue de commentaire/ validation.

5. ORGANISATION ET DUREE DE LA PRESTATION

Avant le lancement de chaque projet d'aménagement, le Projet PIC remettra au Consultant les informations et données disponibles ainsi que les termes de référence et un ordre de mission concernant le projet d'aménagement à lancer avant le démarrage du travail pour chaque site.

Le démarrage de la mission sera prévu en Novembre 2025.

La durée estimative de cette mission est de 150 homme-jours étalés sur 18 mois.

Le Consultant sera rémunéré au forfait selon des modalités à définir entre lui et le Projet PIC.

Le Consultant devra effectuer de descentes dans chaque lieu de projet d'aménagement.

6. PROFIL RECHERCHE

- Architecte aménagiste, ou DPLG ou Masters,
- Disposant au moins 07 années d'expériences professionnelles,
- Solides expériences dans l'aménagement de sites à vocation touristique,
- Expériences probantes dans la conception et la supervision des travaux d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques,
- Disposant des expériences dans la partie Sud de Madagascar,
- Membre de l'Ordre des Architectes de Madagascar,
- Résident à Madagascar et disponible pour des missions de descente sur terrain.